

# 40<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL de St SORNIN LEULAC 4 et 5 juillet 2025

## REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement .....	à partir de l'obtention du visa de la FFSA
Ouverture des engagements .....	à la parution du règlement
Clôture des engagements .....	23 juin 2025
Parution du carnet d'itinéraire .....	4 juillet 2025
Dates et heures des reconnaissances.....	4 juillet 2025 de 14 h00 à 18h00 .....et 5 juillet 2025 de 8h30 à 12h00
Vérifications administratives	le 4 juillet 2025 de 14h00 à 18h00 et le 5 juillet 2025 de 8h00 à 11h45

- Lieu : Salle des fêtes de St Sornin Leulac

Vérifications techniques le 4 juillet 2025 de 14h15 à 18h15 – Lieu : Usine Centre 7 à St Sornin Leulac  
et le 5 juillet 2025 de 8h15 à 12h00.

Heure de mise en place du parc de départ le : 4 juillet 2025 à 14h15- Lieu : Place de la mairie de St Sornin Leulac

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : 5 juillet 2025 à 11h00 - Lieu : Mairie de St Sornin Leulac

Publication des équipages admis au départ le : 5 juillet 2025 à partir de 12h45 - Lieu : Parc de Départ et  
**application SPORTITY code RSSL2025.**

Publication des heures et ordres de départ le : 5 juillet 2025 à partir de 12h45 - Lieu : Parc de Départ et  
**application SPORTITY code RSSL2025.**

Départ : Place de la Mairie, le 5 juillet à 14h00

Publication des résultats partiels du rallye le : 5 juillet 2025, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent. Lieu : Salle des fêtes de St Sornin Leulac et **application SPORTITY code RSSL2025.**

Arrivée : Place de la Mairie de St Sornin-Leulac

Vérification finale le : 5 juillet 2025 au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents au parc final.

Remise des prix le : 5 juillet 2025 lors de l'entrée en parc final de chaque concurrent. Lieu : Place de la Mairie de St Sornin Leulac

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile MAUVE organise le **40<sup>ème</sup> Rallye Régional de St Sornin-Leulac** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Nouvelle Aquitaine Sud sous le n° **16** et par la FFSA sous le permis d'organiser n° **237** en date du **18 mars 2025**.

### *Comité d'Organisation*

Président : Laurent CLAVault

Membres : Didier PINEL, Sébastien MAILLOCHON, Patrick CRUANES, Morgan CRUANES, Serge RIBIERRE, Evelyne PEROCHE, Alain SYLVAIN, Jacky BRETENOUX, Bernadette DROUILLARD PACHERIE, Damien PORTEFAIX.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Morgan CRUANES, 4, Martegoutte 87310 St AUVENT

Téléphone : 06.32.40.76.56 Courriel : m.cruanes@live.fr

Permanence du Rallye : 06.07.32.03.87.pendant l'épreuve.

Lieu, date, horaire : Mairie de St Sornin Leulac du 4 juillet 2025 à 8h30 au 5 juillet 2025 à 18h00

### *Organisateur technique*

Nom : ASA MAUVE

Adresse : 86, rue du Cercler 87000 LIMOGES

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### **1.1 P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs :	Monsieur Jean-Pierre PERRIER -Président.....	Licence n° 21 214
	Monsieur Bernard PREVOT .....	Licence n° 111 607
	Madame Eliane RENON .....	Licence n° 57918
Directeur de Course :	Monsieur Serge RIBIERRE.....	Licence n° 17 315
Directeur de Course ES 1/2/3/4 :	Monsieur Michel DESMARIE .....	Licence n° 19 848
Médecin Chef :		
Commissaires Techniques :	Monsieur Eric GAUTHIER, Responsable.....	Licence n° 196 863
	Monsieur Aurélien PINHO.....	Licence n° 259 271
	Monsieur Jacky FIORESE.....	Licence n° 29 296
	Monsieur Alexandre BOURON .....	Licence n° 329549
Chargés des relations avec les concurrents :	Madame Evelyne PEROCHE .....	Licence n° 84527
Chargés des relations avec la presse :	Monsieur Laurent CLAVault .....	Licence n° 192992
Chronométrateurs	Monsieur Olivier LAMBERT.....	Licence n° 234937
	Monsieur Benoît CHEVESSIER .....	Licence n° 308 406

### **1.2 P. ELIGIBILITE**

Le Rallye régional de St Sornin-Leulac compte pour la Coupe de France des Rallyes 2025 (Coef. 2), le Championnat de la Ligue Aquitaine Sud 2025 et le Challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2025.

### **1.3 P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les équipages devront se présenter aux Vérifications Techniques avec leurs fiches d'enregistrement des équipements de sécurité obligatoirement remplies (à télécharger sur [ffsa.org](http://ffsa.org)).

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 40<sup>ème</sup> Rallye Régional de St Sornin-Leulac doit adresser au responsable des engagements la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 23 juin 2025 à minuit à l'adresse e-mail indiquée sur la feuille d'engagement.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **250,00 €** pour les équipages comportant 2 membres de l'ASA Mauve, **270,00 €** pour les équipages comportant 1 membre de l'ASA Mauve et **290,00 €** pour les équipages non licenciés à l'ASA Mauve.
- sans la publicité facultative des organisateurs : **490,00 €** pour les équipages comportant 2 membres de l'ASA Mauve, **530,00 €** pour les équipages comportant 1 membre de l'ASA Mauve et **570,00 €** pour les équipages non licenciés à l'ASA Mauve.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est dûment complétée de toutes les informations demandées.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

#### 4.3P. ASSISTANCE

**Ne seront autorisés à entrer dans le parc d'assistance que la voiture de course, le véhicule de reconnaissances et un véhicule d'assistance qui devra comporter obligatoirement un autocollant collé sur le pare-brise.**

**4.3.1.4.** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

La pénalité pour défaut de bâche et/ou d'extincteur sera de 200,00 €.

**- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1 P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2 P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire est : BLS Location et DEC 87 .

Les publicités facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1 P. DESCRIPTION

Le 40<sup>ème</sup> Rallye de St Sornin-Leulac représente un parcours de **71,280 kms**.

Il est divisé en 1 étape de 3 sections.

Il comporte 1 épreuve spéciale d'une longueur totale de **13,180 kms** à faire 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois.

Les reconnaissances auront lieu les 4 juillet 2025 de 14 h00 à 18h00 et le 5 juillet 2025 de 8h30 à 12h00 avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur. Les concurrents sont

priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés. Des contrôles seront mis en place par l'organisateur. Le road-book pourra être retiré le 4 juillet 2025 de 14 h00 à 18h00 et le 5 juillet 2025 de 8h00 à 11h45 à la Salle des Fêtes de St Sornin-Leulac (place de la Mairie).

**Nota : Pendant les reconnaissances et le rallye, les cordes seront matérialisées par des bottes de pailles, de la rubalise et/ou des piquets.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 10P.PRIX

1 Lot à chaque équipage– Coupes : 35 distribuables. Lots, Coupes non cumulables.

La remise des prix se déroulera le 5 juillet 2025 , 30 mn après la publication des résultats au Parc Fermé.

A cette occasion les coupes seront remises aux équipages.

Les concurrents se verront remettre leurs lots à l'entrée en parc fermé final. Un podium scratch sera effectué 30 minutes maximum après l'entrée en parc du premier concurrent.

**Deux demi-engagements pour l'édition 2026 seront offerts à deux concurrents tirés au sort parmi les concurrents ayant abandonnés.**

***NB : Tous les horaires sont donnés à titre indicatif.***